

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 04 JUIN 2020

DELIBERATION N° 2020-10

Adhésion au contrat d'assurance statutaire SOFAXIS, pour la période 2020-2023

Le quatre juin deux-mille-vingt à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni en visioconférence, en raison des mesures de protection sanitaires liées au COVID19, sur convocation de Madame Michelle RIVET, Présidente, en date du vingt-cinq mai deux-mille-vingt.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET – Région Centre-Val de Loire	Christophe POUPAT – Office National des Forêts
Anne LECLERCQ – Région Centre-Val de Loire	Frédéric ARCHAUX – INRAE
Nicolas XAVIER – Région Centre-Val de Loire	Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Alix TERY-VERBE – Région Centre-Val de Loire	Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB	Lénaïg LE NEN – Graine Centre-Val de Loire
Marc DE MARIA – Direction régionale OFB	Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Frédéric MICHAU – Direction régionale OFB	Franck HENNEBEL – URCPPIE
Christophe CHASSANDE – DREAL Centre-Val de Loire	Henry FRÉMONT – Chambre régionale d'Agriculture
Anne-Marie THOMAS – Communauté de Commune du Grand Chambord	Isabelle PAROT – Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire
Annick GOMBERT – PNR Brenne	Alain DE COURCY – CRPF
Stéphanie ANTON – Ville d'Orléans	

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire	Cyrielle MERCIER – Département d'Eure-et-Loir
Marine CELESTE – ARB Centre-Val de Loire	Céline CERVEK – Chambre Régionale d'Agriculture
Pascale LARMANDE – ARB Centre-Val de Loire	Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire	Lucille PIERRARD – FNE Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU – ARB Centre-Val de Loire	Mellie GRATEAU – URCPPIE
Laetitia ROGER-PERRIER – ARB Centre-Val de Loire	
Géraud DE SAINT ALBIN – Région Centre-Val de Loire	

POUVOIRS

Lena DENIAUD, DRAAF Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Christophe CHASSANDE, DREAL Centre-Val de Loire,
Alain MACHENIN, Fédération Régionale de Chasse, donne pouvoir à Jean-Noël RIEFFEL, Direction régionale de l'OFB.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

Considérant

la présentation du contrat d'assurance statutaire tel que négocié par le Centre de Gestion 45,

Décide

19 voix pour

4 abstentions

- d'approuver l'adhésion au contrat d'assurance statutaire de la Société SOFAXIS pour la période 2020-2023 afin d'assurer l'Agence en cas d'indisponibilité physique d'un de ses salariés, au titre des affiliations à la CNRACL et à l'IRCANTEC, et avec une franchise de 10 jours, couvrant le traitement, la NBI, les primes et indemnités mensuelles ainsi que les charges patronales.
- de donner mandat à la Présidente pour signer les actes afférents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

La Présidente de séance



Madame Michelle RIVET

ASSURANCES POUR LE PERSONNEL

CONVENTION POUR L'ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET

ENTRE :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, représenté par sa Présidente, dûment autorisée par délibérations 2019-20a et 2019-20b du Conseil d'Administration du 25 juin 2019,

d'une part,

L'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire, représentée par sa Présidente, Michelle RIVET, dûment habilitée par délibération du 04 juin 2020 (n°2020-10) dont le contrôle de légalité a accusé réception le

d'autre part.

Il a été exposé ce qui suit :

La loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale institue à la charge des Collectivités Territoriales employeurs des obligations à l'égard de leurs agents en cas de maladie, maternité, accident du travail et décès.

Cette même loi, dans son article 26, autorise les Centres de Gestion à souscrire, pour le compte des Collectivités et Etablissements Publics du Département qui le demandent, des contrats d'assurances les garantissant contre les risques financiers découlant des obligations citées au paragraphe précédent.

Conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le Centre de Gestion a procédé en 2019 à une mise en concurrence des contrats d'assurances statutaires pour la signature d'un marché d'une durée de 4 ans prenant effet le 1^{er} janvier 2020.

L'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire, a décidé par délibération du 23 novembre 2018 (n°2018-15) de demander au Centre de Gestion du Loiret de souscrire pour son compte, dans le cadre de contrats communs, un ou deux contrats d'assurances à compter du 01/01/2020 concernant l'assurance du personnel.

Cela exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Adhésion au contrat groupe

L'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire confirme son adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires souscrit par le Centre de Gestion du Loiret, conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016, à compter du 01/07/2020 jusqu'au 31/12/2023.

Les risques couverts sont les suivants :

Catégories d'agents	Risques	Options pour la maladie ordinaire
Agents affiliés à la CNRACL Nb d'agents : 1	Congé maladie ordinaire Congé de longue maladie, longue durée Congé de maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant Décès Accident de service et maladie contractée en service Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire	Pour la maladie ordinaire seulement. Pas de franchise sur les autres risques
		Franchise de 10 jours <input checked="" type="checkbox"/> 5,07%
		Franchise de 15 jours <input type="checkbox"/> 4,73%
Agents affiliés à l'IRCANTEC Nb d'agents : 5	Congés de maladie ordinaire et reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique Congé de grave maladie Accident du travail et maladie professionnelle Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant	Franchise de 30 jours <input type="checkbox"/> 4,06%
		Franchise de 10 jours <input checked="" type="checkbox"/> 1,45% pour la maladie ordinaire

Article 2 : Contribution annuelle aux frais de gestion du contrat groupe

Les collectivités et établissements adhérents au contrat groupe d'assurances statutaires s'engage au versement d'une contribution annuelle au taux de 0,10% assise sur la masse des rémunérations assurées.

Fait à Orléans, le

La Présidente
de l'Agence régionale de la biodiversité
Centre-Val de Loire

Michelle RIVET

La Présidente
du Centre de Gestion du Loiret,

Florence GALZIN